

DEMANDE DE TRANSFERT DE QUOTA HORS SCVQ POULET

Transfert demandé pour la période : \_\_\_\_\_

**TRANSFERT DIRECT ET TRANSFERT REPUTE**

**CEDANT (VENDEUR)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de quota (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**CESSIONNAIRE (ACHETEUR)**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de quota (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**Titulaire(s) du quota (si différent(s) du cédant-vendeur) <sup>1</sup>**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de quota : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Les informations concernant tous les autres titulaires visés par la transaction étant réputés détenir le quota cédé (joindre la liste et les informations de ceux-ci en annexe à la présente demande de transfert).

**TYPE DE TRANSFERT**

**33.** *Sous réserve de la section 4 du présent chapitre et de l'article 9, un quota peut être transféré, en tout ou en partie, hors du système centralisé de vente de quota dans les cas suivants :*

*1° le transfert du quota s'effectue dans le cadre de la vente d'une exploitation complète;*

*2° le transfert du quota résulte du changement de régime juridique du cédant;*

*3° lors de l'acquisition d'une participation dans une personne morale, société titulaire de quota et lors de l'ajout ou du remplacement d'un fiduciaire ou d'un bénéficiaire d'une fiducie;*

*4° le transfert résulte du partage du quota détenu par un titulaire, notamment à la suite de la liquidation d'une personne morale ou d'une société, du partage d'une indivision ou de la fin d'une fiducie;*

*5° le transfert du quota se fait à un membre de la famille immédiate du cédant;*

*6° le transfert de quota se fait dans le cadre d'un échange permanent de quota avec une personne titulaire d'un droit de produire émis en vertu du Règlement sur la production et la mise en marché du dindon (chapitre M-35.1, r. 291), si la proportion échangée est de 1 m<sup>2</sup> de quota de poulet pour 2 m<sup>2</sup> de quota de dindon lourd ou léger et si le titulaire de quota de poulet n'a pas procédé à un tel échange au cours des 19 périodes de production précédentes.*

**DEMANDE DE TRANSFERT DE QUOTA HORS SCVQ POULET**

- 1. Vente d'une exploitation complète (art. 33, par. 1°)
  - le transfert d'au moins un site de production détenu par le cédant, incluant le fonds de terre et les bâtiments nécessaires à la production, et la totalité du quota qui y est exploité
  - l'acquisition de l'ensemble des participations dans une personne morale ou une société directement titulaire de quota, lorsque cette personne morale ou cette société détient également le fonds de terre et les bâtiments nécessaires à la production
  - le transfert de la totalité de son quota par un titulaire qui l'exploitait, le 2 octobre 2017, dans des sites de production loués conformément à l'article 4.2 et qui ne détient pas de poulaillers, si ce transfert s'accompagne de la cession du bail de ces sites de production
  - le transfert de la totalité de son quota par un titulaire qui l'exploite depuis au moins 20 périodes sur des sites de production loués différents de ceux sur lesquels il exploitait son quota le 2 octobre 2017
  - la fusion d'un titulaire de quota ou d'une personne réputée détenir un quota avec une autre entité
- 2. Acquisition d'une participation (capital-actions, parts sociales, etc.) (art. 33, par. 3°)
- 3. Ajout ou remplacement d'un fiduciaire ou d'un bénéficiaire (art. 33, par. 3°)
- 4. Changement de régime juridique du cédant (art. 33, par. 2°)
- 5. Partage du quota résultant d'une liquidation (art. 33, par. 4°)
- 6. Transfert à un membre de la famille immédiate (art. 33, par. 5°)
- 7. Échange permanent entre du quota de poulet et du quota de dindon (art. 33, par. 6°)

**Description de la transaction projetée** (joindre tous les documents pertinents) :

---



---



---

**TRANSFERT**

Quantité totale de quota du cédant (celui dont il est titulaire et celui qu'il est réputé détenir)

\_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

a. Quantité transférée directement (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

b. Quantité réputée transférée (s'il y a lieu) \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**DEMANDE DE TRANSFERT DE QUOTA HORS SCVQ POULET**

⇒ **INFORMATION OBLIGATOIRE : ADRESSE(S) OÙ SERA PRODUIT LE QUOTA TRANSFÉRÉ (NO. DE POULAILLER)**

(si le site de production n'est pas enregistré auprès des Éleveurs, joindre un formulaire semblable à celui reproduit à l'annexe 8 du *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet* – adresse et plan de bâtiment avec dimensions et superficie – dûment rempli) :

---

---

Signé à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.

Signature du cédant : \_\_\_\_\_

Signature du cessionnaire : \_\_\_\_\_

**LA DEMANDE DE TRANSFERT DOIT ÊTRE ENVOYÉE ACCOMPAGNÉE  
DE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS EN UN SEUL ENVOI**

**Toute demande incomplète, non-conforme ou qui ne serait pas transmise en un seul envoi, ne pourra être traitée ou analysée avant la réception de tous les documents qui s'appliquent à votre situation et énumérés ci-dessous. La période souhaitée, pour l'entrée en vigueur du transfert, pourrait être reportée.**

⇒ **Joindre les documents requis avec la demande :**

- S'il s'agit d'un transfert direct de quota (cases 1, 2, 3, 5, 6 ou 7) vous devez joindre une confirmation des créanciers (preuve indiquant que chacun des créanciers qui détiennent un droit sur le quota consent à la vente) (article 35.1 du Règlement).
- Si vous avez coché la case 1 et que la quantité de quota transférée excède la capacité du ou des sites de production de plus du tiers, vous devez fournir une copie d'une offre de vente irrévocable sur le système centralisé de vente quota pour cet excédent (article 34 du Règlement).
- Si vous avez coché la case 6 (transfert à un membre de la famille immédiate) vous devez joindre une preuve du lien familial entre le cédant (vendeur) et le cessionnaire (acheteur).
- Si le cessionnaire est une personne morale ou une société qui n'est pas déjà titulaire de quota ou réputée en détenir un, il doit joindre au présent formulaire ses statuts de constitution, les registres des actionnaires, des valeurs mobilières et des administrateurs ou son contrat de société, la liste des sociétaires et le pourcentage de leur participation.